



**9^e Session de la Conférence des Parties à la Convention
sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)**

*« Les zones humides et l'eau : richesse pour la vie, richesse
pour en vivre »*

Kampala, Ouganda, 8 au 15 novembre 2005

**COP9 DOC. 25
Document d'information**

**Mise en œuvre du Programme CESP de la Convention pour la
période 2003-2005**

**(voir aussi COP9 DR19 « Établissement d'un Groupe de surveillance des
activités de CESP de la Convention »)**

Note explicative du Secrétariat

1. La 31^e réunion du Comité permanent a demandé « au responsable du Programme CESP de préparer un document d'information pour la COP9 sur l'application du Programme CESP de la Convention dans la première moitié de la période 2003-2008 » (Décision SC31-21).
2. À ce même propos, le Comité permanent a demandé au Secrétariat (Décision SC31-20) de préparer un projet de proposition (COP9 DR 19) établissant un Groupe de surveillance de la CESP pour garantir que l'application du Programme CESP suive une approche stratégique et faire en sorte que le Programme reste adaptable aux priorités changeantes.
3. Le Groupe de surveillance de la CESP, s'il est établi et lorsqu'il le sera dans le cadre de COP9 DR19, pourrait examiner, dans ses délibérations, les conclusions du présent rapport, notamment les domaines d'application clés provisoires identifiés dans la section II.

I. Introduction

1. Le Programme actuel de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) de Ramsar pour 2003-2008 a été établi dans la Résolution VIII.31. Les orientations annexées à cette Résolution identifient plusieurs acteurs clés en matière de CESP-zones humides – le présent rapport s'intéresse plus précisément à deux des acteurs clés, les Parties contractantes et le Secrétariat Ramsar, tout en reconnaissant qu'il existe de nombreuses activités de CESP en appui à l'utilisation rationnelle des zones humides menées par les Organisations internationales partenaires de la Convention (OIP), ainsi que par d'autres ONG nationales et internationales actives aux niveaux national et local.
2. Dans le Programme CESP, le Secrétariat a un double rôle : il agit à la fois en tant que facilitateur des programmes nationaux dirigés par les Parties contractantes et en tant qu'acteur direct de la CESP. Le présent document est un rapport sur les progrès d'application dans la perspective de ces deux rôles. L'information sur les progrès

Par souci d'économie, le présent document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué à la réunion. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires aux séances et de s'abstenir de demander des exemplaires supplémentaires.

d'application par les Parties provient essentiellement de l'analyse des 110 Rapports nationaux (RN) communiqués à la COP9 dont 87 sont des rapports complets, mais est complétée par des informations sur les activités nationales dont le Secrétariat a eu connaissance par contact direct avec les Parties.

3. En général, les statistiques issues des RN à la COP9 font preuve d'une cohérence remarquable entre les régions, de sorte que l'analyse qui suit fait essentiellement référence à des chiffres mondiaux tout en notant des différences régionales importantes, le cas échéant. À des fins de comparaison, le rapport examine la Région néotropicale et la région Amérique du Nord de Ramsar comme une seule région, les Amériques, afin d'éliminer les effets de la petite taille d'échantillonnage des pourcentages pour l'Amérique du Nord où il n'y a que trois Parties contractantes. Compte tenu que l'analyse de la Région océanienne est basée sur les Rapports nationaux à la COP9 de deux pays seulement, l'un d'entre eux étant une très nouvelle Partie contractante, les comparaisons régionales ne tiennent pas compte de l'Océanie.
4. Dans le présent rapport, lorsque les statistiques font état d'une réponse « positive », cela comprend les réponses « oui », « partiellement », « en voie de mise à jour » et « en cours » contenues dans les Rapports nationaux à la COP9.
5. Les principales sections du présent rapport sont organisées selon les objectifs opérationnels du Programme CESP établi par la Résolution VIII.31.

II. Questions principales de mise en œuvre future de la CESP

6. Les questions principales identifiées dans la présente analyse, nécessitant d'apporter des améliorations à la mise en œuvre future sont :
 - nommer des correspondants nationaux, gouvernementaux et ONG, dûment qualifiés en matière de CESP ;
 - planifier les programmes nationaux ou locaux de CESP de manière stratégique plutôt que « ad hoc » par l'examen des besoins et priorités, entrepris de préférence par un groupe d'étude CESP, ainsi que par l'élaboration et l'application d'un plan d'action ;
 - augmenter la capacité du Secrétariat, ou trouver d'autres moyens, de poursuivre l'élaboration des pages Web de la CESP, notamment en français et en espagnol ;
 - améliorer la formation et le renforcement des capacités en matière de CESP au niveau national ;
 - intensifier les efforts d'intégration d'experts en matière de CESP dans des organes pluri-acteurs en vue d'orienter et de soutenir la planification et la gestion des bassins hydrographiques ;
 - augmenter l'appui des Parties au réseau Wetland Link International (WLI) ; construire, de manière continue, le site Web de WLI ;
 - augmenter les efforts, aux niveaux international et national, d'élaboration et d'utilisation de méthodes pour évaluer l'efficacité des interventions en matière de CESP ;
 - renforcer le statut du Groupe de spécialistes de la CESP au sein du GEST pour lui permettre d'intégrer plus efficacement la CESP dans toutes les orientations Ramsar

et d'identifier les divers outils de CESP nécessaires en gestion des zones humides, à tous les niveaux.

7. Le Groupe de surveillance de la CESP, s'il est établi au titre de COP9 DR19, pourrait examiner ces problèmes clés dans ses délibérations comme outil pour établir et orienter les priorités futures de l'application de la CESP dans le cadre de la Convention.

III. Analyse des réponses concernant la CESP dans les Rapports nationaux à la COP9 et des activités du Secrétariat en matière de CESP

Objectif opérationnel 1.1 Intégrer les processus de CESP à tous les niveaux d'élaboration des politiques, de la planification et de la mise en œuvre de la Convention.

III.1 Intégrer la CESP-zones humides dans tous les plans, programmes, stratégies et politiques pour les zones humides et dans d'autres politiques, stratégies, plans et programmes sectoriels appropriés tels que ceux qui s'appliquent à la conservation de la biodiversité, à la gestion de l'eau, à la pêche, etc. (Action 1.1.2)

8. Au niveau mondial, 71 % des Parties ont répondu positivement que c'était chose faite au moins jusqu'à un certain point. Dans leurs réponses, les Parties notent fréquemment que la CESP-zones humides a été intégrée dans les politiques sectorielles telles que les stratégies nationales pour la biodiversité et les plans nationaux et politiques pour l'environnement, ainsi que dans les politiques européennes relatives à la Directive-cadre de l'UE sur l'eau et à Natura 2000.
9. Si l'on s'en tient aux réponses qui mentionnent spécifiquement les politiques nationales pour les zones humides et la CESP, 11 Parties (Cambodge, Chine, Colombie, Congo, France, Indonésie, Mali, Pologne, Ouganda, Slovaquie, Thaïlande et Turquie) signalent que les questions de CESP ont été incorporées dans leur politique nationale pour les zones humides et quatre autres, qu'elle est incorporée dans leur projet de politique (Argentine, Russie, Suède et Ukraine). Dix-sept pays indiquent que l'élaboration de leur politique nationale pour les zones humides est en progrès et 10 autres qu'elle est prévue ; c'est donc un bon moment pour souligner que l'inscription réelle de la CESP dans la politique nationale pour les zones humides est un point de départ essentiel pour élaborer un Programme CESP efficace. Les 41 % des Parties qui ont des politiques nationales pour les zones humides en vigueur doivent être encouragées à réexaminer leurs politiques pour faire en sorte que la CESP-zones humides y trouve sa place.
10. À noter que le Pérou commente : « Sans groupe de travail actif, spécialisé en CESP, ces aspects ne seront pas incorporés dans les politiques, stratégies, plans et programmes sectoriels au niveau national », une affirmation qui vaut pour toutes les Parties et souligne qu'il importe de nommer des correspondants dûment formés en matière de CESP et un groupe d'étude sur la CESP.

III.2 Établir un Groupe d'experts du GEST sur la CESP chargé d'entreprendre le programme de travail décrit dans l'Annexe II de la Résolution VIII.31 (Action 1.1.3)

11. À sa 29^e réunion, en février 2003, le Comité permanent a décidé que :

- la CESP était officiellement reconnue comme une haute priorité, un domaine de travail intersectoriel pour la Convention ;
 - il serait bon que des experts de la CESP participent à chacun des Groupes de travail du GEST afin de garantir que les questions relevant de la CESP soient totalement intégrées dans les orientations futures ;
 - il **ne faut pas** établir de Groupe de travail chargé de la CESP au sein du GEST.
12. Durant la 11^e réunion du GEST, il a été décidé qu'un Groupe de spécialistes de la CESP serait créé au sein de Wetlands International et servirait à la fois les besoins de Wetlands International et de la Convention de Ramsar, en particulier du GEST.
13. Ce Groupe de spécialistes de la CESP a été établi en 2003 et Christine Prietto, correspondante ONG pour l'Australie et membre du Conseil de Wetlands International a été nommée à sa présidence. Le Groupe a préparé un plan de travail pour la période, mais ses activités de mise en œuvre ont été entravées faute d'appui financier. Le Groupe a participé activement à certains domaines de travail du GEST et, durant la période triennale écoulée, la nécessité d'intégrer officiellement des experts de la CESP dans les travaux futurs du Groupe a été reconnue ; ce point est discuté plus avant dans COP9 DR12 qui est consacré au *modus operandi* du GEST.
14. En outre, durant la COP9, certains membres du Groupe de spécialistes de la CESP se réuniront avec les membres du GEST afin de perfectionner les outils de CESP considérés comme importants pour l'application de certains domaines de DR 1 Annexe C i. Le Groupe de spécialistes a également joué un rôle actif dans l'élaboration du « Field Guide for wetland managers » dans le cadre du plan de travail du Groupe de travail 5 du GEST.

Objectif opérationnel 1.2 Démontrer que les processus de CESP réussissent efficacement à réaliser les objectifs d'utilisation rationnelle de Ramsar aux niveaux mondial, national et local.

III.3 Élaborer des projets pilotes pour évaluer une gamme de méthodes d'application de la CESP à la promotion de l'utilisation rationnelle des zones humides, examiner les programmes et études de cas de CESP existants et décrire les enseignements ainsi que les méthodes appliquées avec succès (Actions 1.2.1 et 1.2.2)

15. D'après les Rapports nationaux, il semble que la plupart des Parties, aient accordé peu d'attention à ce domaine de travail : 13 % des Parties indiquent que des projets pilotes ont été réalisés et 38 % signalent que cela a été fait du moins jusqu'à un certain niveau, tandis que 30 % notent quelques progrès dans la documentation des enseignements acquis.
16. Certaines Parties ont mentionné que des études de ce type avaient effectivement été menées dans leur pays par d'autres organes ou dans d'autres cadres, et certaines Parties européennes ont attiré l'attention sur la documentation de telles études sous l'égide de la Directive-cadre de l'UE sur l'eau. Dans de nombreux cas, les réponses qui étaient « positives » semblaient mentionner des projets tenant compte simplement de la CESP plutôt que des projets conçus spécialement pour évaluer les approches de CESP. Les commentaires les plus utiles sont venus de plusieurs pays qui ont indiqué travailler au

niveau des sites, mais il convient de noter que des approches efficaces ont été signalées mais rarement documentées.

17. L'application de cette action était une autre tâche conçue pour le Groupe de spécialistes de la CESP, mais le manque de ressources financières a empêché tout progrès durant la période triennale. Ce domaine nécessite d'être approfondi aux niveaux national et international afin que l'on obtienne de bonnes données d'expérience sur les approches de CESP, tant au niveau national qu'au niveau mondial.

Objectif opérationnel 2.1 Fournir une impulsion, des réseaux et des cadres cohérents aux niveaux national, afin d'appuyer et de catalyser la CESP pour l'utilisation rationnelle des zones humides.

III.4 Nomination de correspondants gouvernementaux et ONG pour la CESP (Action 2.1.1)

18. Les correspondants CESP, gouvernementaux et ONG, sont la force motrice, au niveau national, du Programme CESP et les contacts principaux pour les questions de CESP tant entre le Secrétariat et les Parties qu'entre les Parties elles-mêmes. La nomination de correspondants ONG est novatrice et considérée comme une grande force par d'autres conventions sur l'environnement. Dans les pays qui ont nommé des correspondants ONG, tout semble indiquer que ces derniers apportent compétence, connaissances et enthousiasme dont les programmes nationaux en matière de CESP ont besoin.
19. Les Rapports nationaux montrent que 64 % des Parties ont un correspondant gouvernemental pour la CESP et 56 % des correspondants ONG, ce qui est une amélioration par rapport à la COP8 (51 % et 44 % respectivement). Au niveau régional, les Amériques ont le plus haut pourcentage de correspondants gouvernementaux nommés (76 %), tandis que l'Asie a le plus haut pourcentage de correspondants ONG (72 %). Dans toutes les régions, c'est un pourcentage plus élevé de correspondants gouvernementaux qui sont nommés et les Parties pourraient réfléchir aux raisons qui expliquent cela. Toute la liste des correspondants est tenue en ligne, à l'adresse http://www.ramsar.org/key_nfp_cepa.htm.
20. On peut comprendre que, dans certaines Parties, des raisons politiques expliquent les changements relativement fréquents de correspondants CESP mais c'est un handicap pour la continuité de tout programme de travail de CESP.

III.5 Groupes d'étude sur les zones humides et Plans d'action en matière de CESP (Actions 2.1.2, 2.1.3)

21. Les orientations de la COP8 encouragent les Parties à adopter une approche plus stratégique vis-à-vis de leur programme national de CESP en mettant sur pied des groupes d'étude de CESP chargés d'entreprendre un examen des besoins, des compétences et des connaissances en CESP afin de fixer des priorités et, à partir de cela, élaborer un plan d'action national, infranational, au niveau du bassin versant ou des zones humides locales en matière de CESP.

22. Compte tenu que 57 % des Parties indiquent ne pas avoir établi de groupe d'étude sur la CESP, que 50 % signalent n'avoir pas conduit d'examen des besoins et des capacités et que 10 % seulement disent avoir élaboré un plan d'action national en matière de CESP, les statistiques dans ce domaine clé du Programme CESP sont préoccupantes. À cela il faut ajouter que le nombre de Parties ayant un groupe d'étude semble avoir chuté de 50 % depuis la COP8.
23. Dix pays déclarent avoir mis au point un plan d'action national en matière de CESP mais le Secrétariat n'a reçu d'information que sur le Plan d'action national CESP de l'Australie, de l'Allemagne, de la Hongrie et de l'Espagne. Le Secrétariat assurera le suivi concernant les six autres.
24. D'après plusieurs commentaires contenus dans les Rapports nationaux, certaines Parties notent qu'il y a d'autres cadres qui traitent efficacement de la CESP en matière d'environnement, par exemple la CDB et d'autres AME, des stratégies nationales d'éducation et de communication relatives à l'environnement et les Directives Habitat et Oiseaux de l'UE. Cela peut être une indication utile sur des activités clés de CESP qui ont lieu aux niveaux national et local, mais il y manque naturellement l'évaluation des besoins et réponses en matière de CESP spécifiques aux zones humides.
25. Cependant, la situation n'est pas totalement négative. L'analyse pour la COP9 montre que 31 % des Parties sont soit en train d'élaborer un plan d'action, soit le prévoient. D'après les commentaires contenus dans les Rapports nationaux et d'autres informations transmises directement par les Parties au Secrétariat, il semble évident que de nombreuses Parties progressent dans ce domaine, du moins jusqu'à un certain point.
26. Pour résumer : quatre plans d'action nationaux seulement ont été soumis au Secrétariat, mais :
 - Trois pays au moins (Cambodge, Équateur, Royaume-Uni) ont des plans de CESP à l'étape du projet et l'Équateur, le Mexique, le Paraguay et les Philippines ont déjà organisé des réunions préliminaires de tous les acteurs de la CESP comme première étape de la mise au point d'un plan d'action. Ces premières étapes ont été un apprentissage à elles seules car elles ont rassemblé une large gamme d'acteurs de la CESP dans un processus participatif qui permettra de garantir la mise en œuvre pratique.
 - L'Australie a rédigé un plan d'action infranational couvrant les 22 000 km² de la région de Hunter.
 - Quinze Parties ont affirmé que les actions de CESP sont clairement énoncées dans leurs stratégies nationales et projets de stratégie pour les zones humides (voir III.1), mais c'est sans doute une sous-estimation car cette question n'était pas directement posée dans les Rapports nationaux.
 - Quatre Parties au moins (Jordanie, Pérou, Tanzanie et Venezuela) signalent que si elles n'ont pas de plan national elles ont élaboré des plans d'action en matière de CESP ou sont en train de le faire pour des sites Ramsar particuliers et la Tanzanie a

communiqué deux plans de ce type (dont un seulement est actuellement financé) au Secrétariat.

- Une Partie (Thaïlande) estime que les actions de CESP étant bien décrites dans sa stratégie nationale pour les zones humides et dans le plan de travail associé et les actions de CESP étant dûment inscrites dans les plans de gestion de ses sites, il n'est pas nécessaire qu'elle élabore un plan de CESP au niveau national. D'après les Rapports nationaux, 59 Parties (69 %) signalent que des stratégies et actions de CESP ont été intégrées dans les plans de gestion de certains au moins de leurs sites Ramsar (Action 3.2.5). Au total, 139 sites ont été identifiés mais, comme toutes les Parties ne mentionnent pas le nombre de sites concernés, le total doit être considérablement plus élevé.
27. Le Secrétariat et/ou le Groupe de spécialistes de la CESP a tout intérêt à exercer le suivi de ces différentes approches des plans d'action de CESP afin de documenter d'autres approches efficaces qui pourraient être prises en compte par les Parties. En fait, durant la COP9, le Groupe de spécialistes de la CESP organisera une activité parallèle pour présenter les différentes approches de plans d'action de CESP et ouvrira la discussion sur les problèmes et les solutions en matière de planification au niveau national.
28. Enfin, il convient de noter que certains pays de la Région néotropicale ont bénéficié d'un financement de Wetlands For the Future afin d'élaborer des plans de CESP pour des sites Ramsar.

III.6 Communiquer et échanger efficacement l'information concernant les zones humides entre les ministères, départements et agences pertinents (Action 2.1.5)

29. Depuis que la gestion intégrée des ressources en eau et la gestion au niveau du bassin hydrographique sont totalement intégrées aux travaux de la Convention, une communication intersectorielle efficace est devenue essentielle. D'après les Rapports nationaux, il est encourageant de constater que 78 % des Parties ont répondu positivement qu'elles avaient pris des mesures pour communiquer et partager l'information sur les questions relatives aux zones humides entre les différents ministères, départements et agences concernés, du moins jusqu'à un certain point. L'action contenue dans les orientations précise qu'il importe de prêter attention à la réalité et à l'efficacité de cette communication, mais la question contenue dans les Rapports nationaux ne le mentionne pas et on peut espérer que les Parties reconnaissent réellement qu'il importe d'évaluer l'efficacité de leur communication intersectorielle.

III.7 Collaborer aux niveaux mondial et national afin de favoriser la synergie avec les activités de CESP entreprises dans le cadre d'autres conventions et programmes internationaux (Action 2.1.6)

30. Cette action s'adressait aux deux acteurs – le Secrétariat et les Parties – et l'état de la mise en œuvre, à ce jour, semble indiquer que c'est tout aussi difficile pour l'un que pour l'autre. Globalement, 40 % des Parties ont répondu positivement à la question des Rapports nationaux concernant cette action (ce qui ne se compare pas favorablement avec la question générale sur les synergies avec les AME, qui a obtenu une réponse positive à 81 %). Un petit nombre de Parties ont noté un succès particulier dans ce domaine car le

même service gouvernemental sert de correspondant pour plus d'une convention sur l'environnement. D'autres ont fait rapport sur des synergies réelles, au niveau infranational, dans le cadre de projets concernant des zones humides particulières.

31. Il est réjouissant de noter que l'Espagne a tenu spécifiquement compte de la décision VI/19 de la CDB sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, dans l'élaboration du Plan d'action national de CESP récemment publié.
32. Au niveau du Secrétariat, le 3^e Plan de travail conjoint avec la CDB comprend plusieurs actions en matière de CESP et certaines ont été mises en œuvre : le responsable du Programme CESP de Ramsar et le responsable principal de programme pour la CDB ont discuté de leurs programmes respectifs et se tiennent mutuellement informés de l'évolution de la situation ; des informations sur le Programme CESP de la CDB et la disponibilité des ressources de CESP sur le site Web de la CDB ont été communiquées par les listes électroniques de CESP Ramsar. Il faut poursuivre les efforts de manière plus approfondie et le temps est le principal facteur limitant.

Objectif opérationnel 2.2 Transférer, échanger et partager l'information et l'expertise en matière de CESP pour promouvoir l'avènement de l'utilisation rationnelle des zones humides.

III.8 Partager l'information au moyen du site Web de la Convention et du mini-site Web de CESP (Action 2.2.1)

33. Les Parties n'ignorent pas que le site Web de la Convention et le mini-site Web de CESP qui s'y trouve intégré sont mis à jour régulièrement. Les pages Web principales sont placées sous la responsabilité du responsable de la communication de la Convention, tandis que les pages de CESP sont du ressort du responsable du Programme CESP.
34. Les pages Web principales servent de dépositaire de tous les documents officiels de la Convention qui sont mis à disposition en anglais, français et espagnol, mais le site comprend de nombreuses autres sections qui informent le visiteur sur les activités les plus récentes de la Convention et proposent une vaste gamme de matériel de référence sur les travaux de la Convention.
35. Le taux de visite du site Web de la Convention continue d'augmenter et, durant cette période triennale, le taux quotidien de visites est passé en moyenne, de 2000 usagers à 3500-4000 usagers par jour, preuve qu'il est utile aux Parties, aux institutions du domaine des zones humides et aux ONG, mais aussi au grand public.
36. Les pages Web de CESP, disponibles en anglais, français et espagnol, visent à mettre à la disposition de tous les usagers intéressés du matériel de référence permettant d'appliquer le Programme CESP. Tout est fait pour développer ces pages mais, par manque de temps, cela n'a pu être réalisé qu'en anglais à un niveau raisonnable et il est très difficile de maintenir efficacement les pages en français et en espagnol. Le Secrétariat étudie actuellement la possibilité d'obtenir une aide pour l'espagnol auprès du CREHO, le Centre Ramsar au Panama, mais n'a pu encore trouver de ressources financières à cet effet.

37. Durant la période triennale, l'Unité de coordination MedWet basée à Athènes a entrepris une refonte majeure et un redéploiement du site Web de l'Initiative MedWet.

III.9 Produire, distribuer et échanger du matériel de référence en appui aux actions de CESP-zones humides (Action 2.2.3)

38. Comme il fallait s'y attendre la réponse à la question de savoir si du matériel d'appui à la CESP-zones humides a été produit et distribué était excellente, avec 72 % de réponses positives, 15 Parties seulement ayant répondu par la négative dont 10 en Afrique, ce qui reflète, très probablement, le manque de ressources financières disponibles pour cette activité.
39. La gamme de matériels produits est vaste : affiches, brochures, expositions, dépliants, calendriers, panneaux d'affichage, vidéos, bulletins, matériel de radiodiffusion, CD, vidéodisque compact, etc.
40. Cependant, il y a encore trop d'excellent matériel produit par les Parties qui n'est pas disponible en format électronique, ce qui diminue la possibilité de partager ces ressources. Par exemple, avec le financement de Wetlands For the Future, un excellent matériel de CESP a été mis au point, mais il n'est pas disponible en format électronique.
41. Depuis la COP8, le Secrétariat a produit plusieurs publications, outre le matériel de la Journée mondiale des zones humides, notamment :
- la 2^e édition des Manuels Ramsar (14 volumes) sous la forme de CD-ROM et d'ouvrages imprimés en quantité limitée ;
 - une brochure sur les sites Ramsar à l'échelon mondial et une autre consacrée exclusivement à l'Afrique ;
 - une vidéo sur les travaux de la Convention de Ramsar ;
 - une brochure intitulée « What's in Water ? » produite pour la 12^e réunion de la Commission du développement durable ; et
 - un jeu pédagogique sur les zones humides qui s'adresse aux 5 à 12 ans et qui est actuellement mis à l'essai conjointement avec l'UNESCO.
42. En préparation, il y a :
- un projet de partenariat qui a atteint son étape finale, entre le célèbre bijoutier, Gilbert Albert, et le Secrétariat. Un pourcentage de la vente d'une gamme de bijoux inspirés par la nature, sera versé à des projets spécifiques, identifiés conjointement par le Secrétariat et M. Albert ;
 - la production d'un film d'animation par Pixar Animation Studios sur le thème de l'eau et des zones humides est en discussion entre le Secrétariat et le studio Pixar, et ne supposera aucun frais pour le Secrétariat ;
 - la production d'un film documentaire sur un projet conjoint Ramsar-Danone/Évian de fourniture d'eau dans une localité du Cambodge, actuellement en discussion avec un cinéaste français ;

- la réalisation d'un événement médiatique « Trois visions » comprenant les travaux de trois photographes sur un lieu particulier, qui aboutira à une exposition dans trois villes. Ce projet a encore besoin d'un financement de départ pour pouvoir progresser.

III.10 Communiquer par l'intermédiaire des réseaux mondiaux de courrier électronique Ramsar et les réseaux nationaux de courrier électronique (Action 2.2.4)

43. Le Secrétariat gère plusieurs listes électroniques afin d'améliorer la communication et le partage de l'information au sein de la Convention :
- le Forum Ramsar sur les zones humides : une liste ouverte, sans modérateur qui présente des nouvelles, des points de vue et des questions sur le thème des zones humides. Les membres sont actuellement environ 800 et plus de 2000 messages ont été échangés depuis que le Forum a été lancé, en 1997 ;
 - le Ramsar Exchange (en anglais, français et espagnol) : une liste réservée aux membres des Autorités administratives et qui contient des annonces concernant tous les nouveaux sites Ramsar et les nouvelles Parties ;
 - le Comité permanent ;
 - le GEST ;
 - les correspondants nationaux du GEST : bien que cette liste réservée n'ait pas été active durant la période triennale écoulée, le Secrétariat a l'intention d'en faire bon usage dans la nouvelle période ;
 - les listes électroniques de CESP (en anglais, français et espagnol) : listes ouvertes, sans modérateur, qui comprennent tous les correspondants de CESP (s'ils ont des adresses de courriel actives), ainsi que de nombreuses autres personnes intéressées par la CESP-zones humides. La Liste anglaise comprend plus de 400 membres et les listes espagnole et française 120 et 90 respectivement. Les messages postés depuis mars 2004 sont disponibles en ligne sur les pages Web de CESP à l'adresse http://www.ramsar.org/outreach_news.htm.
44. Trouver une diversité satisfaisante de matériel de référence sur la CESP pour alimenter les listes est consommateur de temps, en particulier en trois langues et le Secrétariat poste deux à trois fois plus de messages sur la liste anglaise que sur les listes espagnole ou française, ce qui reflète à la fois des limites de temps et des contraintes linguistiques. À long terme, si le financement le permet, le Centre du Panama pourrait jouer un rôle positif en rassemblant et diffusant sur la liste du matériel CESP en espagnol.
45. Dans les Rapports nationaux, 51 % des Parties ont répondu positivement qu'elles avaient établi des réseaux de courriel CESP nationaux. Il semble que seuls le Ghana, la Slovaquie et l'Afrique du Sud ont des réseaux courriel de CESP nationaux, les autres font référence à l'existence de réseaux de zones humides et autres réseaux environnementaux plus généraux qui traitent, de temps en temps, des questions de CESP. On note des différences régionales importantes dans les réponses, les Amériques enregistrant le plus haut niveau avec 65 % de réponses positives et l'Afrique le plus bas avec 30 % de réponses positives.

Objectif opérationnel 2.3 Améliorer les capacités et possibilités individuelles et collectives de participer et de contribuer à l'utilisation rationnelle des zones humides par la reconnaissance des valeurs des ressources des zones humides.

III.11 En collaboration avec les Organisations internationales partenaires de Ramsar, identifier des sources d'information spécialisées et des possibilités de formation en CESP-zones humides (Action 2.3.2)

46. Au niveau mondial, le Secrétariat participe depuis longtemps aux cours de formation internationaux sur les zones humides dispensés par l'Institut RIZA aux Pays-Bas, et depuis de nombreuses années, le Conseil d'administration de RIZA est présidé par le Secrétaire général de Ramsar. Récemment, l'accent a été renforcé en ce qui concerne la formation régionale et RIZA a contribué à la formation de formateurs pour ces cours. Aujourd'hui, l'accent porte davantage sur la formation des gestionnaires aux aspects sociaux de la gestion des zones humides. La formation à l'identification et à la collaboration avec les acteurs, la participation du public et la gestion des conflits sont désormais reconnus comme des éléments importants de la formation des administrateurs. Pour l'avenir, RIZA souhaite donner au Conseil un rôle plus international, toujours sous la présidence du Secrétaire général.
47. Le Secrétariat est en communication avec une université autrichienne qui prépare un cours de maîtrise en gestion des aires protégées et un membre du personnel Ramsar est membre du Conseil d'administration de ce cours. Les compétences en matière de CESP figurent dans le programme du cours.
48. Il y a maintenant plus de possibilités de formation interactive à la gestion des zones humides en ligne, et le Secrétariat fait tout ce qu'il peut pour informer les Parties sur ces possibilités de formation, entre autres, au moyen des listes de CESP et du Forum Ramsar sur les zones humides. Récemment, le Secrétariat a collaboré avec la Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN afin d'élaborer des modules de formation à la CESP en ligne pour identifier les besoins de formation pour les administrateurs des zones humides.
49. Les Parties bénéficieront sans doute du lancement récent de WetCap, un partenariat d'organisations, basé au Pays-Bas, qui a une vaste expérience de différents aspects du renforcement des capacités. Les membres du réseau comprennent : Wetlands International, Rijkswaterstaat RIZA, l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, l'Institut international des sciences de géo-information et d'observation de la Terre, le Réseau international de renforcement des capacités en gestion intégrée des ressources d'eau (Cap-Net/PNUD) et l'université et centre de recherche de Wageningen représenté par l'International Agricultural Centre (IAC) et ALTERNIA. Ce réseau se concentrera sur l'élaboration et le déroulement de cours de formation sur l'eau et sur la gestion et la restauration des zones humides, ainsi que sur le développement d'un service consultatif, entre autres.
50. Dans les Rapports nationaux, 48 % des Parties ont répondu positivement avoir identifié des sources d'information spécialisées et des possibilités de formation en CESP-zones humides, décrivant une gamme de cours, d'universités, d'instituts de recherche, d'ONG,

etc. Les OIP de Ramsar ont été mentionnées fréquemment, notamment en ce qui concerne la fourniture de possibilités de formation. Mais, 41 % ayant répondu de manière négative à cette question, il y a encore fort à faire dans ce domaine au niveau national.

III.12 Étudier le programme pédagogique officiel et intégrer des questions relatives aux zones humides, le cas échéant (Action 2.3.4)

51. Trente-cinq pour cent des Parties ont répondu positivement qu'une étude avait eu lieu et 37 % ont noté que des progrès encourageants étaient faits afin d'incorporer les changements relatifs aux zones humides dans le programme. Il est reconnu que c'est un domaine tout particulièrement difficile pour les Autorités administratives Ramsar, qui nécessite des liens de travail solides avec le ministère de l'Éducation. Cela renforce aussi l'intérêt pour tout groupe d'étude sur la CESP d'avoir une composition aussi large que possible. Les différences régionales sont très fortes, l'Asie et l'Afrique donnant des réponses beaucoup plus positives que l'Europe ou les Amériques.
52. Un petit nombre de succès exceptionnels aux niveaux national et international ont été signalés mais il semble, d'après les réponses, que les initiatives au niveau local, qui s'adressent aux enseignants et aux enfants dans les régions proches de sites Ramsar, ont obtenu encore plus de succès. Le succès est particulièrement important au niveau primaire et plus efficace lorsque le programme et la formation des enseignants vont de pair. Ces initiatives sont souvent menées avec l'aide d'ONG nationales et internationales ou par des consultants.
53. Dans toute la mesure du possible, le matériel de référence est communiqué dans les pages Web CESP du Secrétariat et par l'intermédiaire des listes électroniques de CESP.

Objectif opérationnel 3.1 Appuyer des campagnes, programmes et projets nationaux pour sensibiliser les communautés à l'importance des services d'écosystèmes que fournissent les zones humides ainsi qu'à leurs valeurs sociales, économiques et culturelles.

III.13 Entreprendre des campagnes, programmes ou projets nationaux afin de sensibiliser le public, obtenir son appui et promouvoir des méthodes de gestion des zones humides (Action 3.1.1)

54. À l'échelle mondiale, 75 % des Parties ont répondu positivement à cette question et 11 % seulement ont répondu par la négative.
55. Beaucoup de pays ont signalé une diversité de campagnes entreprises aux niveaux national, régional et local, parfois auprès de publics très spécifiques et généralement consacrées à des questions particulières relatives aux zones humides. Comme on peut s'y attendre, elles sont parfois menées directement par l'Autorité administrative Ramsar, quelque fois en collaboration avec des ONG et d'autres fois par des services gouvernementaux.

III.14 Célébrer la Journée/Semaine mondiale des zones humides en organisant des activités nationales et locales pour sensibiliser aux valeurs et fonctions des zones humides (Action 3.1.2)

56. La Journée mondiale des zones humides (JMZ) (2 février, pour commémorer la date de signature du texte de la Convention, en 1971) a été célébrée pour la première fois en 1997 et, depuis lors, a pris une ampleur considérable en devenant, dans de nombreux pays, un moment particulier de l'année pour cibler différents secteurs de la société et célébrer les zones humides et leur importance aux niveaux national et local. Chaque année, le Secrétariat propose un thème, adopté par le Comité permanent, et fournit du matériel sur ce thème pour la JMZ (affiches, autocollants, brochures, etc.) à toutes les Parties ainsi qu'à des pays qui ne sont pas Parties, sur demande. Le Secrétariat a la chance, depuis la toute première JMZ, de pouvoir compter sur l'appui financier du Groupe Danone/Évian pour la production de ce matériel : sans cet appui, la JMZ n'aurait pas le succès qu'elle a aujourd'hui.
57. Nous avons toujours vivement encouragé la communication de rapports au Secrétariat sur les activités de JMZ et en 2003, plus de 250 activités dans 85 pays ont été portées sur le site Web de la Convention ; les résultats de la JMZ 2004 sont encore en train de nous parvenir. Il est clair que les activités organisées par les Autorités administratives sont largement complétées par les activités de nombreux autres acteurs des zones humides, y compris des ONG nationales et internationales, des écoles et des groupes communautaires, ainsi que des administrateurs de zones humides.
58. Depuis 2003, le Secrétariat se charge de la conception de l'affiche et des autocollants mis à disposition en différents formats pour encourager les pays à personnaliser les affiches – en faisant en sorte que les images et/ou le texte concernent plus directement la situation nationale ou locale – et à traduire le texte dans les langues nationales ou locales. Cela donne aussi l'occasion aux pays de produire une plus grande quantité de matériel que le Secrétariat ne peut en produire. Le succès dans ce domaine est, chaque année, de plus en plus grand et, en 2005, 13 pays ont utilisé les dossiers fournis pour produire leurs propres affiches (on peut les visionner sur http://www.ramsar.org/outreach_materials_translations4.htm). La Chine a personnalisé, imprimé et distribué de grandes quantités d'affiches sur son territoire national lors de chacune des trois années où cela a été possible. C'est le seul pays à l'avoir fait.
59. Pour soulager le fardeau du Secrétariat – compte tenu des ressources humaines nécessaires pour distribuer le matériel de la JMZ – il a été décidé l'année dernière de ne plus envoyer le matériel directement aux personnes qui le sollicitent, mais d'envoyer une grande quantité de matériel aux Autorités administratives Ramsar qui, à leur tour, peuvent le distribuer dans leur propre pays. C'est un avantage pour les pays qui ont aujourd'hui plus de contact avec certains des acteurs clés de la conservation des zones humides et cela permet la mise au point d'une approche plus coordonnée de la JMZ au sein d'un pays. La même procédure sera appliquée en 2006 et, à ce jour, deux Parties seulement ont refusé d'y prendre part.
60. La question des Rapports nationaux sur la conduite d'activités de JMZ a produit le plus grand nombre de réponses affirmatives pour l'ensemble des questions relatives à la CESP : 89 % des Parties ont répondu positivement. Sept pour cent seulement des Parties ont répondu négativement. Les Amériques étaient tout en haut de la liste avec 100 % de réponses positives.
61. Il a été noté, à la réunion régionale de l'Europe, en décembre 2004, et une fois encore dans les Rapports nationaux que les pays des zones septentrionales de l'hémisphère nord sont

décus par la date de la JMZ, au milieu de l'hiver, lorsque la neige et la glace découragent la participation.

III.15 Collaborer avec la presse pour faire en sorte que les décideurs et la société en général soient informés des valeurs et avantages des zones humides (Action 3.1.3)

62. Les médias sont d'excellents véhicules pour relayer l'importance des zones humides et attirer l'attention sur les menaces qui pèsent sur certains sites. Le Secrétariat fait tous les efforts possibles pour intéresser la presse internationale à des événements importants du calendrier des zones humides et à des problèmes actuels de la conservation des zones humides mais, en réalité, les contacts les plus efficaces avec la presse, sur la question des zones humides, ont lieu aux niveaux national et régional.
63. Les réponses à la question, dans les Rapports nationaux, étaient encourageantes : 84 % des Parties ont donné une réponse positive, beaucoup notant que cette collaboration est régulière et que les ONG jouent un rôle important. Quatre pays (Chili, Colombie, Costa Rica et Sénégal) signalent avoir organisé des ateliers pour les journalistes afin de les informer sur la valeur des zones humides et les menaces qui pèsent sur elles.

Objectif opérationnel 3.2 Soutenir et renforcer des mécanismes garantissant que les processus de CESP sont incorporés dans la gestion participative et pluriacteurs des zones humides.

III.16 Gestion participative et CESP

64. Les Résolutions VII.8 et VIII.36 contiennent des orientations sur la gestion participative et il ressort clairement, de la communication avec de nombreuses Parties, que la participation des acteurs locaux, du moins à un certain niveau, est considérée comme une condition sine qua non de l'élaboration et de la mise en œuvre réussie d'un plan de gestion des zones humides. Pour construire des partenariats efficaces, résoudre les conflits, etc., il faut des compétences en CESP, ce qui souligne clairement les liens entre la CESP et les orientations sur la gestion participative.
65. Dans le Plan d'action national de CESP élaboré par l'Espagne, la CESP est définie comme la communication, l'éducation, la participation et la sensibilisation ce qui reconnaît les liens indéfectibles entre CESP et gestion participative.
66. L'évolution de l'approche au sein de la Convention, en vue d'associer les communautés et autres acteurs à certains niveaux de la planification et de la mise en œuvre de la gestion des zones humides a des incidences importantes pour le développement de compétences particulières en CESP au sein des Parties. La discussion, dans la section III.11 du présent rapport, indique les progrès faits dans ce domaine en matière de formation des gestionnaires des zones humides. Dans les Rapports nationaux, 87 % des Parties ont répondu positivement que la participation du public à la prise de décisions concernant les zones humides avait été encouragée et 67 % ont répondu positivement que les acteurs locaux ont participé à la gestion plus générale des ressources d'eau au niveau du bassin. Dans les deux cas, les Amériques ont répondu plus positivement que les autres régions. Les listes électroniques de CESP et les pages Web comprennent de nombreuses références à du matériel de référence participatif utile et ce domaine est en plein développement.

67. C'est peut-être dans l'objectif global de la politique nationale pour les zones humides du Népal publiée en 2003 que l'importance de la gestion participative et des compétences de CESP qui la sous-tendent pour certaines Parties est le mieux illustrée : « L'objectif premier ... est de conserver et gérer les ressources des zones humides de manière rationnelle et durable avec la participation de la population locale ».

III.17 Veiller à ce que des organes pluriacteurs soient en place afin d'orienter et de soutenir la planification et la gestion relatives aux zones humides à l'échelle du bassin versant/bassin hydrographique et au niveau local et faire en sorte que ces organes disposent des compétences voulues en CESP (Action 3.2.3)

68. Dans les Rapports nationaux, la question posée concernait l'intégration de connaissances spécialisées en matière de CESP dans les outils de gestion et de planification des bassins hydrographiques, mais ne demandait pas d'information sur l'existence d'organes pluriacteurs. Seules 14 % des Parties ont répondu « oui » à cette question, indiquant que de nombreuses Parties ont encore beaucoup à faire pour garantir qu'une expertise en matière de CESP soit pleinement intégrée dans les outils de gestion et de planification des bassins. Cependant, 45 % des Parties ont répondu que c'était chose faite au moins dans certains de leurs bassins hydrographiques et 12 autres pour cent ont noté que c'était prévu. L'Europe et les Amériques ont enregistré un résultat plus positif que l'Asie et l'Afrique à cet égard. Plusieurs correspondants d'Europe ont commenté l'efficacité de la Directive-cadre sur l'eau et des Directives Habitat et Oiseaux pour faciliter le travail dans ce domaine.
69. La nécessité de disposer d'outils de CESP efficaces pour le cycle de gestion des bassins hydrographiques est clairement énoncée dans COP9 DR 1 Annexe C i, comme mentionné plus haut, et les membres du Groupe de spécialistes de la CESP collaboreront étroitement avec les experts du GEST afin d'identifier des outils spécifiques pouvant aider les Parties dans ce domaine de travail important.

<p>Objectif opérationnel 3.3 Promouvoir et soutenir les centres pour les zones humides et autres centres d'éducation dans leur rôle de correspondants des efforts de CESP aux niveaux mondial, national et local.</p>
--

III.18 Les Centres d'éducation aux zones humides au cœur des efforts mondiaux, nationaux et locaux en matière de CESP ; le réseau WLI ; le jumelage de centres entre les pays développés et en développement ; la création de nouveaux centres ; et l'étude de l'information fournie dans les centres (Actions 2.2.5, 2.2.6, 3.3.1 et 3.3.2)

70. Les orientations encouragent les Parties à garantir que les centres existants et prévus participent au réseau Wetland Link International (WLI) des centres d'éducation aux zones humides et, de plus, que les Parties s'efforcent de financer WLI. Programme du Wildfowl and Wetlands Trust, du Royaume-Uni, WLI a connu un nouveau départ au début de 2003 et dispose aujourd'hui d'une liste électronique (en anglais seulement), d'un site Web avec une base de données en ligne avec moteur de recherche sur les membres et d'un pool de ressources en ligne en construction pour que les membres de WLI puissent échanger des exemples, du matériel et des études de cas, relatifs à tous les aspects des programmes de CESP émanant de centres pour les zones humides.

71. Les membres du réseau sont passés à plus de 300 centres. Malgré l'appel de la Convention à un appui financier pour WLI, rien n'a été fait dans la période triennale écoulée et Wetland Link International a eu la chance de recevoir un appui financier de la Banque HSBC.
72. WLI encourage la mise en place de réseaux nationaux et régionaux dans le réseau mondial. WLI-Australie (avec 18 centres) et WLI-Royaume-Uni (avec 60 centres) sont des exemples de réseaux nationaux, lancés en 2002 et 2004 respectivement. Le premier réseau régional – WLI-Asie – a été lancé en juin de cette année. D'autres informations sur ces initiatives peuvent être consultées sur les pages Web de CESP.
73. Le Secrétariat a soutenu le réseau WLI en publiant son existence dans les listes électroniques de CESP et sur les pages Web de CESP en différentes occasions et en traduisant une partie du matériel d'introduction sur le site Web de WLI en français et en espagnol. Malgré tout, la réponse des Parties est restée relativement faible. Dans les Rapports nationaux, il n'y a eu que 9 % de « oui » et 15 % de réponses « positives » des Parties indiquant que leurs centres pour les zones humides font partie du réseau WLI, ce qui laisse probablement à penser que les Parties ne se sentent pas connectées à ce réseau. Une partie du problème vient peut-être de la langue, car toutes les communications et l'essentiel du site Web de WLI sont en anglais. Il est possible que des informations communiquées aux Parties sur le développement de réseaux nationaux permettraient d'illustrer l'importance de WLI et qu'un meilleur financement de celui-ci permettant d'augmenter sa capacité linguistique encouragerait les Parties à renforcer leur appui au réseau.
74. Au niveau mondial, 35 % des Parties ont indiqué avoir établi des centres pour les zones humides durant la dernière période triennale et 22 autres pour cent ont signalé des progrès dans ce domaine. D'après cette information et les réponses contenues dans les Rapports, il est clair que les Parties sont conscientes de l'importance des centres pour améliorer la sensibilisation aux valeurs des zones humides, mais que le financement du développement de nouveaux centres est un problème important. Malheureusement, il n'a pas été possible, d'après l'information soumise, de déterminer exactement combien de nouveaux centres ont été établis depuis trois ans, mais il est évident, et cela correspond aux rapports concernant les centres soumis à la COP8, que l'Europe est largement plus en avance dans ce domaine que les autres régions.
75. Avec 6 % seulement des Parties qui ont répondu avoir encouragé et cherché un financement pour le jumelage de centres d'éducation aux zones humides et 21 % qui ont répondu positivement, cet aspect n'est clairement pas considéré avec enthousiasme par les Parties des pays en développement.

Conclusion générale

76. Outre les problèmes futurs de mise en œuvre de la CESP énumérés au paragraphe 6 qui précède, il est juste de conclure qu'en général, d'après les Rapports nationaux à la COP9 et d'autres sources, d'une part, il existe de nombreuses activités de CESP prometteuses mises en place par les Parties et au sein de la Convention en général et, d'autre part, il existe un grand besoin permanent d'assurer une meilleure coordination stratégique entre les membres de la Convention et leur travail de CESP.